

FICHE DE POSTE PSYCHOLOGUE EHPAD / SMR

INTITULE DU METIER

Famille : SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL

Sous-Famille : Psychologie

Code métier : 10P10

IDENTIFICATION

Secteur : EHPAD / SSR

Site géographique : CH Port La Nouvelle

DEFINITION :

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

ACTIVITES

- Bilan psychologique (recueil d'information, entretien, interprétation et synthèse, restitution)
- Collaboration avec les autres membres de l'équipe pluri-professionnelle
- Conception et élaboration d'interventions psychologiques et thérapeutiques à visée préventive et curative auprès des patients et de leurs familles
- Conseil au projet de pôle et au projet d'établissement
- Elaboration du diagnostic sur le fonctionnement psychique d'un patient
- Pratiques d'entretiens individuels ou collectifs
- Psychothérapies individuelles et de groupe
- Recueil et analyse des besoins et des demandes d'interventions

ACTIVITES SPECIFIQUES

EHPAD

Auprès des résidents et des familles/entourage

- Assurer un suivi psychologique pour permettre à la personne âgée de s'exprimer sur son passé (son vécu, ses expériences) afin d'essayer d'améliorer au mieux la situation actuelle et d'influencer par là même les événements futurs.
- Contribuer au bien-être et à l'autonomie des personnes accueillies que ce soit de manière individuelle ou en groupe, afin d'être à leur écoute, d'analyser les problèmes de comportement et les angoisses, de les valoriser.
- Avoir un rôle de soutien et d'information auprès des familles
- Participer aux réunions d'information
- Contribuer à la conception d'activités adaptées aux attentes, aux besoins, aux capacités restantes des résidents.

La prise en charge du résident est réalisée :

- sous responsabilité médicale du médecin coordonnateur
- en collaboration interprofessionnelle liaison avec tous les professionnels du service

SSR

Mise en œuvre des soins et des interventions de réhabilitation psychosociale et de psychothérapie :

- Assurer un suivi psychologique du patient
- Contribuer au bien-être et au retour à l'autonomie
- Avoir un rôle de soutien et d'information auprès des familles

La prise en charge du patient est réalisée

- sous responsabilité médicale des médecins du service
- en collaboration interprofessionnelle

SAVOIR FAIRE

- Choisir une méthode correspondant à son domaine de compétence
- Définir et mettre en oeuvre les activités thérapeutiques adaptées au patient
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel
- Observer et analyser la situation, le discours des différents acteurs
- Organiser un cadre thérapeutique singulier ou institutionnel (ajuster la thérapie en fonction du patient et de son environnement)
- Rédiger et mettre en forme des notes cliniques, documents et/ou rapports, relatifs à son domaine de compétences

CONNAISSANCES

Description	Niveau de connaissance
Bilan psychologique	Connaissances d'expert
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances approfondies
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances approfondies
Ethnopsychologie	Connaissances approfondies
Méthodologie de recherche en psychologie	Connaissances approfondies
Psychologie des âges de la vie	Connaissances d'expert
Psychologie générale	Connaissances d'expert
Psychosomatique	Connaissances approfondies

Pré - requis et qualifications (diplômes, habilitations, permis, se référer à la base de données des connaissances du RMFPH) :

Licence de psychologie

+ Master 2 ou DESS de psychologie (clinique, psychopathologie, enfance/adolescence, gérontologique...)

LIEN HIERARCHIQUE

Autorité hiérarchique : le directeur de l'établissement
Autorité fonctionnelle : les médecins des services

LIENS FONCTIONNELS

Internes

Les médecins des services (coordonnateur, médecins MPR)

Les cadres de santé

Les différents professionnels du service

Les services techniques et logistiques

Externes

Les médecins traitants

L'entourage des résidents (familles, mandataires...)

CONDITIONS D'EXERCICE

Horaires : forfait jour

Quotité de temps de travail : 50 % soit 30 % EHPAD – 20 % SSR

Garde / Permanence : non

Astreinte : non

Contraintes particulières : déplacements

Mise à jour par D. LANGLOIS

Janvier 2024